



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

# Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers

## Bilan

Novembre 2019

**Photographie de la couverture**

Maison des étudiants de l'École de technologie supérieure

Photographe : Stéphane Brügger

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN (PDF) : 978-2-550-84783-0

## Mot du ministre

Depuis maintenant un peu plus d'un an, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023 se déploie autour des cinq axes prévus, soit l'innovation, la modernisation et l'amélioration des équipements et des procédés, la réglementation et les politiques publiques, l'environnement d'affaires et les marchés. Plus de 85 % des mesures de cette stratégie ont déjà été entamées, si bien qu'il apparaît opportun d'en présenter un premier bilan.

Initialement dotée d'une enveloppe budgétaire de plus de 827 M\$, la Stratégie a bénéficié de plusieurs améliorations, dont certaines ont été annoncées dans le Plan budgétaire du Québec 2019-2020. Mentionnons, entre autres, la bonification du Programme Innovation Bois et du programme Biomasse forestière résiduelle, l'engagement de créer le fonds Capital Ressources naturelles et Énergie.

En plus de ces améliorations, nous comptons, au cours de la prochaine année, bonifier la stratégie en mettant de l'avant des mesures plus ambitieuses, notamment pour permettre d'accroître l'innovation et le développement des marchés du bois et pour faire du secteur forestier un intervenant clé dans la lutte contre les changements climatiques. Notre engagement est de faire plus et de faire mieux pour l'industrie québécoise des produits forestiers.

La participation de l'ensemble des partenaires reste au cœur de mes priorités. Nous allons poursuivre le travail de concertation avec tous les intervenants concernés, de manière à permettre une évolution positive de la Stratégie en adéquation avec l'évolution du contexte économique. Grâce à la contribution éclairée des acteurs du milieu, l'industrie québécoise des produits forestiers sera en mesure de répondre efficacement aux enjeux d'innovation, de diversification et de développement de nouvelles filières.

Bonne lecture!

Pierre Dufour

# Table des matières

|                                                                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Mot du ministre .....</b>                                                                                                    | <b>I</b>  |
| <b>Table des matières .....</b>                                                                                                 | <b>II</b> |
| <b>Introduction.....</b>                                                                                                        | <b>1</b>  |
| <b>Axe 1 : L'innovation.....</b>                                                                                                | <b>2</b>  |
| Mesure 1.1 : Programme Innovation Bois .....                                                                                    | 2         |
| Mesure 1.2 : Déploiement de l'Initiative SM <sup>2</sup> .....                                                                  | 4         |
| Mesure 1.4 : Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois.....                     | 5         |
| Mesure 2.2 : Soutien aux activités de Cecobois.....                                                                             | 6         |
| <b>Axe 2 : La modernisation et l'amélioration des équipements et des procédés.....</b>                                          | <b>7</b>  |
| Mesure 3.1 : Analyser la possibilité de rendre disponible un fonds d'investissement stratégique pour le secteur forestier ..... | 7         |
| Mesure 3.2 : Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » .....                       | 7         |
| <b>Axe 3 : Les réglementations et les politiques publiques.....</b>                                                             | <b>8</b>  |
| Mesure 5.1 : Comité d'experts en matière de lutte contre les changements climatiques.....                                       | 8         |
| Mesure 5.2 : Calculateur de carbone .....                                                                                       | 8         |
| <b>Axe 4 : L'environnement d'affaires.....</b>                                                                                  | <b>9</b>  |
| Mesure 8.2 : Formation, développement des compétences et gestion des ressources humaines .....                                  | 9         |
| Mesure 9.3 : Accroissement de la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines .....                         | 9         |
| <b>Axe 5 : Les marchés .....</b>                                                                                                | <b>10</b> |
| Mesure 10.2 : Programme de biomasse forestière résiduelle.....                                                                  | 10        |
| <b>Tableau de suivi.....</b>                                                                                                    | <b>11</b> |

## Introduction

La Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023 (Stratégie) a été lancée le 18 juin 2018 à la suite d'une démarche de consultation consensuelle à laquelle ont participé de nombreux intervenants du secteur forestier. Elle vise à mettre en place les moyens nécessaires pour accélérer la transformation de l'industrie des produits forestiers et encourager l'innovation et le développement de marchés afin de contribuer de façon importante à la prospérité du Québec et de ses régions.

La Stratégie comporte 11 objectifs et 43 mesures permettant de relever les différents défis de l'industrie des produits forestiers. Ceux-ci s'articulent autour de cinq axes d'intervention :

- l'innovation;
- la modernisation et l'amélioration des équipements et des procédés;
- la réglementation et les politiques publiques;
- l'environnement d'affaires;
- les marchés.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) assure un suivi de la mise en œuvre de la Stratégie en collaboration avec ses partenaires. Le présent document dresse un bilan de la première année de mise en œuvre de la Stratégie. Il comprend le suivi détaillé de certaines mesures phares de la Stratégie ainsi qu'un tableau synthèse de l'avancement de l'ensemble des mesures.

## Axe 1 : L'innovation

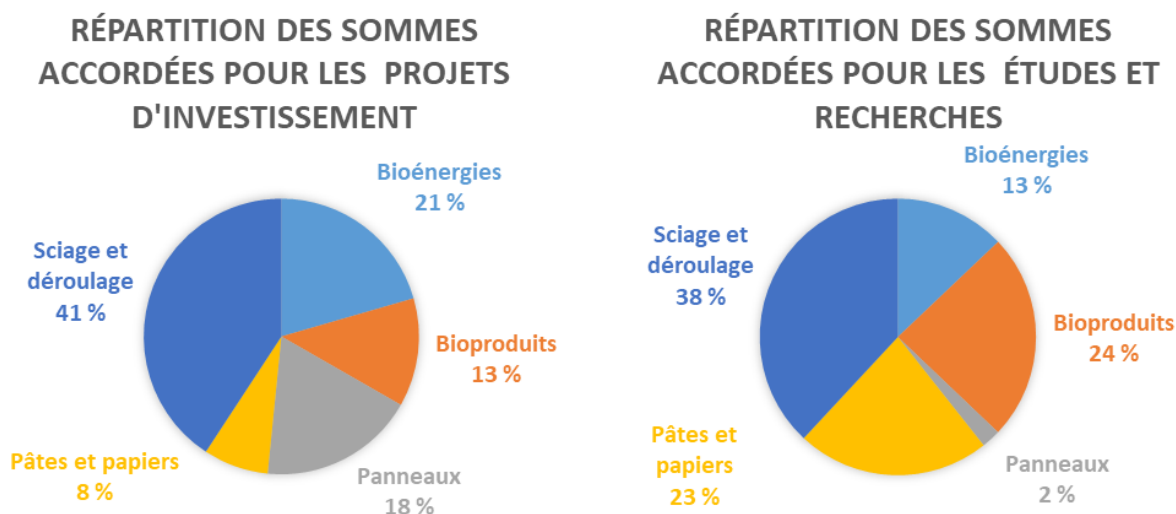
### Mesure 1.1 : Programme Innovation Bois

Le Programme Innovation Bois permet de soutenir financièrement des projets innovants présentant des perspectives prometteuses pour l'industrie. Ces projets sont issus de tous les secteurs de l'industrie des produits forestiers comme les pâtes, les papiers et les bioproduits, les panneaux, le sciage, la construction bois et la bioénergie.

Entré en vigueur en 2016, le Programme Innovation Bois a permis d'accorder plus de 72 millions de dollars pour la réalisation de 117 projets innovants pour lesquels les investissements totaux s'élèvent à 573 millions de dollars pour un effet de levier de 1:7. Cela correspond, par ailleurs, à 4 798 emplois actuels ou consolidés et 620 emplois potentiels créés.

À ce jour, la répartition des sommes accordées pour les projets d'études et de recherches ainsi que pour les projets d'investissements est représentée dans la figure 1.

**Figure 1 : Répartition des sommes accordées pour les projets d'études et de recherches ainsi que pour les projets d'investissements**



Considérant le succès du Programme Innovation Bois depuis son lancement, une bonification de 50 millions de dollars sur cinq ans a été annoncée dans le Plan budgétaire du Québec 2019-2020. Ainsi, le Programme dispose désormais d'une enveloppe totale de 120 millions de dollars afin de soutenir la réalisation de projets innovants d'ici à 2023.

**Nouveauté  
2019-2020**

Parmi les projets soutenus dans le secteur des bioénergies, citons l'entreprise Cellufuel inc. de Kingsey Falls. Cette entreprise, fondée en 2012, a comme mission de développer et de mettre en marché une technologie performante de production de biodiesel synthétique à partir de

résidus forestiers. Cellufuel inc. a comme actionnaire principal Boralex inc., qui est une entreprise québécoise spécialisée dans les énergies renouvelables. Cellufuel a acheté, en 2014, une technologie allemande qui avait fait ses preuves en laboratoire et a raffiné cette technologie avec des essais de production en usine pilote à Brooklyn, en Nouvelle-Écosse. Les essais ont été concluants et Cellufuel a décidé de procéder à la construction, à l'été 2019, d'une usine préindustrielle à Kingsey Falls. Les investissements nécessaires s'élèvent à 8,1 millions de dollars et le MFFP y contribue à la hauteur de 2,1 millions de dollars par l'entremise du Programme Innovation Bois. Si le projet se développe comme prévu, cette technologie pourra, par la suite, être déployée partout dans la province.

**Figure 2 : Projet d'usine préindustrielle de Cellufuel pour la production de biodiesel synthétique à partir de résidus forestiers**



Photo : Cellufuel

Dans le secteur du sciage, citons le projet de mise à l'échelle industrielle et d'installation d'une unité de reséchage de précision par haute fréquence (HF) installée à l'usine de rabotage du Groupe de scieries G.D.S. inc. située à Matane (figure 3). Cette technologie est le fruit du travail collaboratif de plusieurs de nos fleurons québécois tels qu'Hydro-Québec, FPInnovations (FPI), Séchoir MEC inc. ainsi que Nautel, une firme canadienne ayant développé l'expertise des HF. Ce projet est une vitrine technologique privilégiée pour l'industrie des produits du bois et contribuera ainsi à augmenter la compétitivité des usines du secteur forestier québécois.

**Figure 3 : Unité de reséchage de précision par HF installée à l'usine de rabotage du Groupe de scieries G.D.S. inc.**



Photos : FPInnovations

## Mesure 1.2 : Déploiement de l'Initiative SM<sup>2</sup>

L'Initiative SM<sup>2</sup> (fabrication intelligente ou *Smart Manufacturing 2.0*) vise à améliorer la compétitivité de l'industrie du sciage en développant des solutions permettant des gains technologiques majeurs. Cette mesure est administrée par FPI en collaboration avec plusieurs partenaires, y compris le MFFP et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Ayant débuté en 2017 pour se poursuivre jusqu'en 2021, l'Initiative est dotée d'une enveloppe de 13 millions de dollars. Déjà, 11,2 millions de dollars ont été accordés pour la réalisation de 16 projets.

L'Initiative a déjà permis à une nouvelle technologie de passer au stade de la commercialisation. En effet, un partenariat entre FPI et Autolog a permis de développer un système automatisé d'identification d'essences de bois résineux par mesure proche infrarouge (figure 4) qui permettra une séparation précise des différentes essences de bois résineux de construction. Le séchage du bois pourra ainsi être optimisé pour obtenir une meilleure qualité de produits ainsi que des temps de séchage réduits. Des gains en efficacité, en efficience et en qualité sont ainsi attendus pour les industriels qui pourront améliorer les marges bénéficiaires des produits finaux. Le dernier développement a été réalisé en collaboration avec le Groupe de scieries G.D.S. afin d'assurer le maintien des performances de l'appareil en milieu industriel.

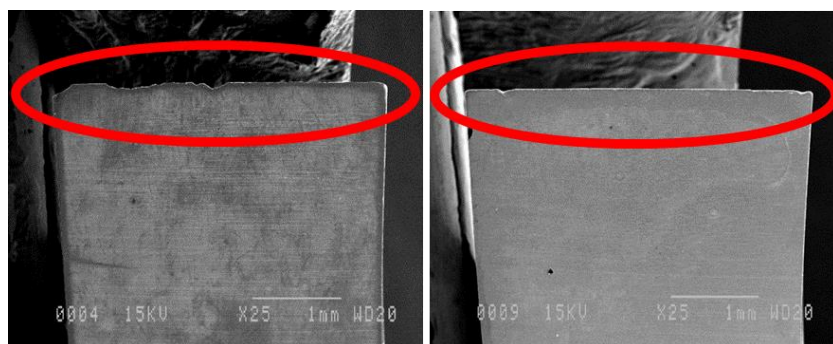
**Figure 4 : Appareillage d'identification d'essences de bois résineux par proche infrarouge**



Photos : FPIInnovations

Un autre projet visant le développement d'une nouvelle génération de scies circulaires a aussi été réalisé. Ce projet, dont la recherche implique FPI, l'Université Laval ainsi que le Centre de métallurgie du Québec, a obtenu des résultats prometteurs lors d'essais chez Maibec (maintenant Groupe Lebel). Une modification précise des arêtes tranchantes des dents de scie a permis de constater une diminution de l'usure des dents après quatre heures de fonctionnement, comme l'illustre la figure 5.

**Figure 5 : Arête tranchante d'une dent de scie circulaire normale (gauche) et modifiée (droite) après quatre heures de fonctionnement**



Photos : FPIInnovations

## Mesure 1.4 : Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois

Le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en appuyant des projets de démonstration de solutions et de bâtiments innovants en bois dans le secteur de la construction non résidentielle ou multifamiliale au Québec. Des montants totaux de 8 millions de dollars ont été accordés à 16 projets correspondant à des investissements de 227 millions de dollars.

Six nouveaux projets ont été autorisés au cours de l'année 2018-2019 et une bonification budgétaire de près de 3,5 millions de dollars a permis de faire passer le budget de la mesure de 11 millions de dollars à près de 14,5 millions de dollars.

**Nouveauté  
2019-2020**

Le programme a contribué à la réalisation de projets de construction majeurs. Parmi ces bâtiments, notons le projet Condo Origine situé à Québec (figure 6) : une tour de 13 étages comprenant 12 étages en bois massif. Soulignons également le projet Arbora, situé à Montréal (figure 7), qui compte trois bâtiments distincts de 8 étages, dont 7 étages en bois massif. Tous ces bâtiments possèdent une structure en bois lamellé-croisé et en bois lamellé-collé ainsi qu'une cage d'escalier en bois lamellé-croisé.

Ces projets ont grandement fait avancer le secteur de la construction en bois au Québec. Le *Guide de construction massive en bois d'au plus 12 étages* de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a grandement bénéficié du projet Condo Origine, tandis que le projet Arbora a fait l'objet d'une demande de mesures différentes à la RBQ afin d'autoriser une superficie de bois apparent à l'intérieur des appartements.

**Figure 6 : Le projet Condo Origine**



Photo : Stéphane Groleau

**Figure 7 : Le projet Arbora**



Photo : Adrien Williams

## Mesure 2.2 : Soutien aux activités de Cecobois

Le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) a pour mission d'appuyer et de faciliter l'usage accru du bois en construction multifamiliale et non résidentielle au Québec. Pour ce faire, Cecobois offre des services de soutien technique et des formations continues aux professionnels du bâtiment et diffuse le savoir-faire en conception en bois. Une aide financière de 2 millions de dollars a été accordée à Cecobois pour la période 2017-2021.

En 2018-2019, Cecobois a répondu à plus de 400 demandes de soutien technique, contribuant ainsi à la réalisation de 64 projets de construction commerciale, institutionnelle et multirésidentielle en bois. Cecobois a notamment contribué à différents projets publics comme le Complexe aquatique multifonctionnel de Lévis, le Manège militaire Voltigeurs de Québec et le Centre de formation et de perfectionnement de la Protection de la faune du Québec à la Station touristique de Duchesnay. L'entreprise a également pris part à différents projets financés par le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois, dont l'agrandissement de l'usine Horisol à Saint-Jean-Port-Joli et la nouvelle usine de Charpentes Montmorency inc. à Saint-Raymond.

## Axe 2 : La modernisation et l'amélioration des équipements et des procédés

### Mesure 3.1 : Analyser la possibilité de rendre disponible un fonds d'investissement stratégique pour le secteur forestier

Le fonds Capital Mines Hydrocarbures, qui investit sous forme de prises de participation dans des entreprises du secteur des mines et des hydrocarbures situées au Québec, est doté d'une capitalisation de 1 milliard de dollars. Comme cela a été annoncé dans le Plan budgétaire du Québec 2019-2020, le gouvernement du Québec entend élargir la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures aux projets liés à toutes les ressources naturelles ainsi qu'au développement énergétique. Dans ce contexte, le fonds sera renommé Capital Ressources naturelles et Énergie. Les modifications apportées au fonds permettront notamment d'appuyer des projets dans les secteurs des forêts, des énergies vertes et de la transition énergétique.



### Mesure 3.2 : Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »

Le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » vise à favoriser les investissements. Avec ce programme, les entreprises facturées au tarif industriel de grande puissance (tarif « L ») qui réalisent un ou des projets d'investissements admissibles peuvent recevoir une aide du gouvernement sous la forme d'une réduction des coûts d'électricité de leurs établissements facturés au tarif « L ».

Au 18 octobre 2019, 20 entreprises du secteur des produits du bois, des pâtes et papiers et de la foresterie ont obtenu une attestation dans le cadre du programme de rabais d'électricité, pour un montant d'investissement total de 2 milliards de dollars, impliquant un rabais d'électricité maximal de 799 millions de dollars.

## Axe 3 : Les réglementations et les politiques publiques

### Mesure 5.1 : Comité d'experts en matière de lutte contre les changements climatiques

Un comité d'experts en matière de lutte contre les changements climatiques travaille actuellement à évaluer la contribution du secteur forestier à la réduction des émissions de GES et à définir les actions prioritaires.

Les résultats préliminaires du comité d'experts ont été présentés par FPI au Carrefour Forêts en avril 2019. Ces résultats démontrent que la synergie créée par l'intensification de l'aménagement forestier, l'augmentation de la récolte rendue possible par une meilleure production de bois et le remplacement de matériaux de construction ou de combustibles traditionnels par les produits forestiers permettent au secteur forestier de contribuer de manière importante à l'atténuation des changements climatiques. La version finale du rapport du comité d'experts a été déposée et approuvée en novembre 2019.

De plus, comme cela a été annoncé dans le Plan budgétaire du Québec 2019-2020, un financement de 5 millions de dollars sur trois ans est prévu pour l'optimisation de l'apport du secteur forestier québécois à la lutte contre les changements climatiques, plus particulièrement pour développer des connaissances et un outil visant à maximiser le potentiel de ce secteur en matière de réduction de GES. Cet outil sera développé par FPI et des universités québécoises. Le MFFP et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) collaboreront au projet.



### Mesure 5.2 : Calculateur de carbone

Le développement du calculateur de carbone, maintenant appelé « Gestimat », a été mené à terme par Cecobois et présenté en avril 2019. La plateforme numérique a été mise en ligne en mai 2019 (<http://www.gestimat.ca/>). L'accès est gratuit à toute personne souhaitant évaluer l'empreinte carbone d'un bâtiment. Le calculateur Gestimat est conçu pour permettre d'estimer et de comparer les émissions de GES liées aux matériaux de structure pour différents scénarios de bâtiment ayant la même fonction et ainsi faire des choix éclairés. Une aide en ligne, comprenant une série de vidéos, est disponible afin de faciliter son utilisation. Le calculateur Gestimat est adapté au contexte québécois pour répondre aux besoins d'information, notamment en matière de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale de la Charte du bois.

## Axe 4 : L'environnement d'affaires

### Mesure 8.2 : Formation, développement des compétences et gestion des ressources humaines

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est engagé à réserver, pour la période de 2018-2023, 30 millions de dollars pour accompagner les futurs travailleurs et la main-d'œuvre actuelle ainsi que les entreprises du secteur forestier dans la réalisation de projets ayant des incidences sur la formation, le développement des compétences et la gestion des ressources humaines. Pour 2018-2019, 5,59 millions de dollars ont été accordés, dont 1 million de dollars à 125 ententes de la mesure « Concertation pour l'emploi » et 4,59 millions de dollars à 405 ententes de l'activité « Mesures de formation de la main-d'œuvre ».

### Mesure 9.3 : Accroissement de la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines

De 2014 à 2018, la récolte de bois en forêt privée est passée de 4,6 millions de mètres cubes (Mm<sup>3</sup>) à 6,4 Mm<sup>3</sup>, pour atteindre 21 % des approvisionnements des usines de transformation des bois. La forêt privée pourrait toutefois contribuer davantage à leur approvisionnement. Les intervenants de la forêt privée visent à atteindre la cible de 7,8 Mm<sup>3</sup> livrés aux usines de transformation des bois en 2023.

Par ailleurs, en juillet 2019, le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) a été reconduit jusqu'au 31 mars 2022. Doté d'un budget annuel de 28,5 millions de dollars, il continuera d'offrir une aide financière et technique aux producteurs forestiers pour la réalisation des activités d'aménagement forestier durable dans les forêts privées. L'augmentation de la récolte de bois en provenance de la forêt privée pour approvisionner l'industrie forestière québécoise constitue l'un des objectifs de ce programme.

**Nouveauté  
2019-2020**

Enfin, selon les bilans annuels préliminaires déposés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées en mai 2019, la cible provinciale 2018-2019 de 13 000 hectares (ha) de travaux commerciaux est atteinte à 92 % avec 11 975 ha réalisés. Concernant les travaux non commerciaux, la cible provinciale de 1 800 ha a été atteinte à 97 %, avec 1 744 ha ayant bénéficié de travaux. Le tout a été accompli grâce à un investissement de 10 millions de dollars de la part du gouvernement du Québec pour ces travaux en 2018-2019, soit 24,3 % de l'enveloppe totale de 41,1 millions de dollars.

## Axe 5 : Les marchés

### Mesure 10.2 : Programme de biomasse forestière résiduelle

Le Programme de biomasse forestière résiduelle vise à réduire les émissions de GES et la consommation de combustibles fossiles par le financement de projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle. Il vise à soutenir la filière naissante de la valorisation énergétique de la biomasse forestière résiduelle en encourageant le développement d'infrastructures et de réseaux de distribution au Québec. Une somme supplémentaire de 45 millions de dollars jusqu'en 2021 a été allouée au Programme, en plus des 50 millions de dollars additionnels, provenant du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement fédéral, qui y ont été alloués en 2017.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 au 5 novembre 2019, 10,49 millions de dollars ont été accordés à la réalisation de 49 projets pour des investissements totaux de 27,4 millions de dollars.

Le gouvernement du Québec a prévu un investissement additionnel de 30 millions de dollars sur deux ans pour ce programme dans le Plan budgétaire du Québec 2019-2020.

**Nouveauté  
2019-2020**

## Tableau de suivi

| Mesure                                                                                                      | Organisme porteur | État de la situation — novembre 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AXE 1 : L'INNOVATION</b>                                                                                 |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objectif 1 : Soutenir les projets innovants</b>                                                          |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 1.1 - Bonifier le Programme Innovation Bois                                                                 | MFFP              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis l'entrée en vigueur du programme en 2016, plus de 72 M\$ ont été accordés à la réalisation de 117 projets pour des investissements totaux de près de 573 M\$.</li> <li>Une bonification du programme de 50 M\$ sur cinq ans a été annoncée dans le budget provincial 2019-2020. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> </ul> |
| 1.2 - Déployer l'Initiative SM <sup>2</sup>                                                                 | MFFP, MEI         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des 13 M\$ prévus, 11,2 M\$ ont été engagés dans 16 projets.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1.3 - Déployer la Plateforme d'innovation panneaux                                                          | MFFP              | <ul style="list-style-type: none"> <li>0,74 M\$ ont été engagés pour la réalisation de 5 projets soumis par FPInnovations en collaboration avec des entreprises, pour des investissements totaux de 0,99 M\$.</li> </ul>                                                                                                                                  |
| 1.4 - Bonifier le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois | MFFP              | <ul style="list-style-type: none"> <li>8 M\$ engagés pour la réalisation de 16 projets pour des investissements totaux de 227 M\$.</li> <li>Une bonification budgétaire de près de 3,5 M\$ a permis de faire passer le budget de la mesure de 11 M\$ à près de 14,5 M\$. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> </ul>                                                      |
| 1.5 - Soutenir la modélisation et l'optimisation dans le secteur de la préfabrication                       | MFFP              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme préfabrication en bois : optimisation et automatisation (PPBOA) mis en ligne en novembre 2019.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                |

| <i>Mesure</i>                                                                                                                 | <i>Organisme porteur</i> | <i>État de la situation — novembre 2019</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objectif 2 : Appuyer les organismes engagés dans l'innovation, la recherche et le développement et collaborer avec eux</b> |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 2.1 - Majorer le soutien au programme national de recherche collaborative de FPInnovations                                    | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une aide financière de 4 M\$ a été accordée à FPInnovations pour la période 2017-2021 pour son programme national de recherche collaborative.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 2.2 - Majorer le soutien aux activités de Cecobois                                                                            | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une aide financière de 2 M\$ a été accordée à Cecobois pour la période 2017-2021.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 2.3 - Renouveler le soutien à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CIRCERB)        | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le renouvellement de la Chaire a été autorisé en septembre 2018.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 2.4 - Renouveler le soutien au Consortium de recherche FORAC                                                                  | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une aide financière de 0,25 M\$ a été accordée au Consortium de recherche FORAC pour la période 2018-2023.</li> <li>Cette aide a été majorée de 0,15 M\$ en mai 2019. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                   |
| 2.5 - Appuyer la recherche externe en sylviculture et en aménagement durable                                                  | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>4,5 M\$ ont été versés pour la période 2017-2019.</li> <li>33 projets ont été approuvés.</li> <li>Un nouveau soutien financier de 6 M\$ sur deux ans (2019-2021) a été annoncé. De cette somme, 5 M\$ sont accordés à cinq universités québécoises et 1 M\$ sera octroyé à des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) pour la réalisation d'essais et d'expérimentations. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> </ul> |

| Mesure                                                                                                             | Organisme porteur  | État de la situation — novembre 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AXE 2 : LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES PROCÉDÉS</b>                                  |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objectif 3 : Favoriser l'investissement</b>                                                                     |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 3.1 - Analyser la possibilité de rendre disponible un fonds d'investissement stratégique pour le secteur forestier | IQ, MEI, MFQ, MFFP | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour soutenir l'exploitation et la transformation de l'ensemble des ressources naturelles, le budget 2019-2020 prévoit élargir la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures aux projets liés à toutes les ressources naturelles ainsi qu'au développement énergétique. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> <li>Dans ce contexte, le fonds sera renommé Capital Ressources naturelles et Énergie. Les modifications apportées au fonds permettront notamment d'appuyer des projets dans le secteur forestier. Ce fonds est doté d'une capitalisation de 1 G\$.</li> </ul> |
| 3.2 - Bonifier le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »           | MFQ                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévu jusqu'en 2024, la période d'application a été prolongée jusqu'en 2032. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> <li>Au 18 octobre 2019, 20 entreprises du secteur des produits du bois, des pâtes et papiers et de la foresterie ont obtenu une attestation dans le cadre du programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L », pour un montant total d'investissement de 1 996,7 M\$, impliquant un rabais d'électricité maximal de 799 M\$.</li> </ul>                                                                             |
| <b>Objectif 4 : Fournir une expertise aux entreprises, aux ministères et aux organismes du secteur forestier</b>   |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 4.1 - Accompagner les entreprises, les ministères et les organismes lors de projets                                | MFFP               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au cours de l'année 2018-2019, le MFFP a réalisé 145 avis sectoriels stratégiques ou autres actions d'accompagnement.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 4.2 - Accompagner les entreprises dans leur virage numérique                                                       | MEI                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des données associées aux codes SCIAN (321 – fabrication de produits en bois et 322 – fabrication du papier) de trois actions du MEI seront extraites annuellement, ce qui permettra d'assurer un suivi du virage numérique dans le secteur qui intéresse le MFFP.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| <i>Mesure</i>                                                                                                                                                                                         | <i>Organisme porteur</i> | <i>État de la situation — novembre 2019</i>                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AXE 3 : LES RÉGLEMENTATIONS ET LES POLITIQUES PUBLIQUES</b>                                                                                                                                        |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objectif 5 : Acquérir des connaissances en vue d'appuyer, d'adopter ou de modifier des réglementations et des politiques publiques favorisant l'utilisation de produits forestiers</b>             |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 5.1 - Mener à terme les travaux du comité d'experts en matière de lutte contre les changements climatiques                                                                                            | MFFP, MELCC              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les résultats préliminaires ont été présentés par FPInnovations au Carrefour Forêts en avril 2019. La version finale du rapport du comité d'experts déposée et approuvée en novembre 2019.</li> </ul>                                                         |
| 5.2 - Développer un calculateur de carbone                                                                                                                                                            | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le calculateur de carbone (Gestimat) a été mis en ligne en mai 2019.</li> </ul>                                                                                                                                                                               |
| 5.3 - Développer les connaissances sur les matériaux à faible empreinte carbone                                                                                                                       | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cinq études sont prévues dans le cadre de cette mesure : trois études ont été achevées et deux sont en cours.</li> </ul>                                                                                                                                      |
| 5.4 - Poursuivre les travaux du Comité consultatif sur la construction bois                                                                                                                           | RBQ, MFFP                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions et les travaux du Comité consultatif sur la construction bois se poursuivent.</li> </ul>                                                                                                                                                          |
| 5.5 - Mettre à jour et rédiger des directives et des guides explicatifs sur la construction bois                                                                                                      | RBQ, MFFP                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des discussions sont en cours avec la Régie du bâtiment du Québec afin de convenir des prochains documents à élaborer. Plusieurs initiatives sont actuellement en analyse.</li> </ul>                                                                         |
| 5.6 - Explorer l'occasion de renforcer les exigences, y compris par voie réglementaire, pour favoriser l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone dans les projets de construction publics | MFFP, RBQ, TEQ           | <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre de cette mesure est à venir.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objectif 6 : Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer les projets industriels</b>                                                                                          |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 6.1 - Créer un comité d'analyse sur le processus d'obtention des autorisations pour démarrer un projet industriel                                                                                     | MFFP, MELCC              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des discussions entre le MFFP, le MELCC, le Conseil de l'industrie forestière du Québec et d'autres associations sont en cours concernant un chantier de cocréation sectorielle réglementaire qui pourrait répondre aux objectifs de cette mesure.</li> </ul> |

| Mesure                                                                                                                                                          | Organisme porteur | État de la situation — novembre 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AXE 4 : L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES</b>                                                                                                                       |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objectif 7 : Favoriser le rayonnement de la filière</b>                                                                                                      |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 7.1 - Participer à la campagne de promotion du secteur forestier « Une forêt de possibilités »                                                                  | MFFP              | <ul style="list-style-type: none"> <li>La campagne est en déploiement. En 2018-2019, programme de la campagne axé sur les volets « fierté » et « pratiques forestières ». En 2019-2020, programme de la campagne axé sur « l'innovation » et « les changements climatiques ».</li> </ul>                                                                                            |
| 7.2 - Promouvoir la Charte du bois                                                                                                                              | MFFP              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Publication du bilan de la Charte du bois faite à l'automne 2019.</li> <li>Lancement d'une nouvelle Charte du bois plus ambitieuse à venir en 2020. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> </ul>                                                                                                                                                              |
| <b>Objectif 8 : Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée</b>                                                                                       |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 8.1 - Soutenir les communautés autochtones pour leur participation et leur contribution aux domaines faunique et forestier                                      | MFFP              | <ul style="list-style-type: none"> <li>En 2018-2019, Rexforêt a accordé 110 contrats en travaux sylvicoles aux communautés autochtones.</li> <li>En 2018-2019, 19 ententes de financement ont été conclues avec des communautés autochtones dans le cadre du Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts, pour un montant total de 3,3 M\$.</li> </ul> |
| 8.2 - Réserver une enveloppe pour la formation, le développement des compétences et la gestion des ressources humaines dans l'industrie des produits forestiers | MTESS             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour 2018-2019, 5,59 M\$ ont été accordés, dont 1 M\$ à 125 ententes de la mesure « Concertation pour l'emploi » et 4,59 M\$ à 405 ententes de l'activité « Mesures de formation de la main-d'œuvre ».</li> </ul>                                                                                                                            |
| 8.3 - Développer l'offre de formation continue pour le secteur de la transformation du bois                                                                     | MTESS             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement de 1 M\$ d'ici 2021 pour des projets de formation développés par FORMABOIS.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                            |
| 8.4 - Fournir un soutien technique aux entreprises à l'aide de main-d'œuvre hautement qualifiée                                                                 | MFFP              | <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre de la mesure d'accompagnement et de soutien technique aux entreprises québécoises de transformation des produits forestiers (MASTE) a été autorisée le 3 octobre 2018.</li> <li>24 projets ont été acceptés, pour un montant alloué de 320 k\$.</li> </ul>                                                                  |

| <i>Mesure</i>                                                                                                  | <i>Organisme porteur</i> | <i>État de la situation — novembre 2019</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8.5 - Accroître l'offre de formation obligatoire sur l'utilisation du bois dans la construction                | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>400 k\$ sur une enveloppe de 600 k\$ accordés à l'Université du Québec à Chicoutimi pour 2018-2021, et 455 k\$ sur une enveloppe de 650 k\$ accordés à l'Université Laval pour 2016-2021.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 8.6 - Bonifier le soutien à la formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction               | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de formation continue mis en ligne en novembre 2019. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> <li>Une subvention de 0,3 M\$ a été accordée à l'Université du Québec à Chicoutimi pour la période 2018-2021.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 8.7 - Faciliter l'intégration sur le marché du travail des diplômés étrangers spécialisés en construction bois | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un contrat de service a été octroyé à Clef pour l'intégration au travail des immigrants (CITIM) pour réaliser un portrait des besoins.</li> <li>Une plateforme Web pour l'immigration en construction (PicBois Québec) a été mise en ligne pour faciliter l'intégration des professionnels dans le secteur de la construction bois.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objectif 9 : Faciliter l'accès à l'approvisionnement en matière ligneuse</b>                                |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 9.1 - Mener à terme les travaux du chantier sur la compétitivité de l'industrie forestière                     | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 24 juillet 2018, le comité technique sur la récolte des secteurs à contraintes opérationnelles a tenu sa cinquième et dernière rencontre.</li> <li>Le mandat du groupe de travail du comité technique sur la planification a été accepté le 17 septembre 2018.</li> <li>Les résultats des sondages sur les différents aspects de la planification à long terme des activités d'aménagement ont été présentés.</li> <li>En juillet 2019, annonce du Programme d'investissement en aménagement forestier doté d'une enveloppe de 25 M\$ pour l'année 2019-2020. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> </ul>                                                                                                                                             |
| 9.2 - Mettre en œuvre les recommandations du Comité sur la restructuration de l'industrie du sciage            | MFFP, MEI, MTESS, MAMH   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Processus d'accompagnement des projets de consolidation établi à la suite du dépôt du rapport du Comité.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 9.3 - Accroître la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines                            | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Selon les bilans annuels déposés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées en mai 2019, la cible provinciale 2018-2019 de 13 000 ha de travaux commerciaux a été atteinte à 92 % avec 11 975 ha réalisés. Concernant les travaux non commerciaux, la cible provinciale de 1 800 ha a été atteinte à 97 %, avec 1 744 ha réalisés. Le tout a été accompli grâce à un investissement de 10 M\$ de la part du gouvernement du Québec pour ces travaux en 2018-2019, soit 24,3 % de l'enveloppe totale de 41,1 M\$.</li> <li>En juillet 2019, le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) a été reconduit jusqu'au 31 mars 2022 avec un budget annuel de 28,5 M\$. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> </ul> |

| <i>Mesure</i>                                                                                                                     | <i>Organisme porteur</i> | <i>État de la situation — novembre 2019</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9.4 - Développer et maintenir un réseau routier multiressource                                                                    | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au 18 mars 2019, l'aide financière versée pour l'année d'application 2018-2019 se chiffrait à 12 M\$, toutes régions confondues. Ce montant correspond à une partie de l'avance de 30 % versée pour la réalisation des travaux sélectionnés. L'avance totale à être versée au programme est de 14,3 M\$.</li> </ul> |
| 9.5 - Réaliser un projet d'expérimentation de majoration des charges pour le transport forestier en période hivernale             | MTQ                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche et réflexion amorcées.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 9.6 - Réaliser des projets pilotes visant à aménager des forêts de feuillus dégradés et optimiser l'utilisation des bois récoltés | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des volets « récolte » et « cours de triage » en cours pour la réalisation de plusieurs projets pilotes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                   |
| <b>AXE 5 : LES MARCHÉS</b>                                                                                                        |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objectif 10 : Développer de nouveaux marchés et faciliter l'accès à l'exportation</b>                                          |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 10.1 - Soutenir le Bureau de promotion des produits du bois du Québec                                                             | MFFP, MEI                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un soutien financier de 0,3 M\$ a été octroyé annuellement au Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB) pour les années 2018-2019 et 2019-2020.</li> </ul>                                                                                                                                          |
| 10.2 - Bonifier le Programme de biomasse forestière résiduelle                                                                    | TEQ                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>10,49 M\$ engagés pour la réalisation de 49 projets pour des investissements totaux de 27,4 M\$. Le Plan budgétaire du Québec 2019-2020 prévoit un investissement additionnel de 30 M\$ sur deux ans pour ce programme. <b>NOUVEAUTÉ</b></li> </ul>                                                                 |
| 10.3 - Favoriser la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle                                       | MFQ                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le déploiement de cette mesure suit son cours.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 10.4 - Soutenir la réalisation de déclarations environnementales pour les produits forestiers                                     | MFFP                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure en cours d'élaboration par le MFFP.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 10.5 - Réaliser un diagnostic du transport maritime des produits forestiers                                                       | MCE, MTQ, MFFP           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction du diagnostic en cours par le MFFP.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                            |

| <i>Mesure</i>                                                                                            | <i>Organisme porteur</i> | <i>État de la situation — novembre 2019</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objectif 11 : Défendre et appuyer les entreprises touchées par les différents litiges commerciaux</b> |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 11.1 - Maintenir l'appui aux entreprises touchées par les droits compensateurs et antidumping            | MEI, MFQ, IQ             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Trois aides financières accordées en 2019, trois demandes en cours d'analyse.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                            |
| 11.2 - Accompagner les entreprises visées par des enquêtes                                               | MFFP, MEI, MTESS         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le MFFP poursuit ses actions en continu afin d'appuyer les entreprises visées par des enquêtes, notamment dans le cadre des contestations menées en vertu de l'ALENA et de l'OMC ainsi que dans le cadre de la révision administrative amorcée par le ministère du Commerce des États-Unis le 1<sup>er</sup> avril 2019.</li> </ul> |

**Forêts, Faune  
et Parcs**

**Québec**

